

## DP-2023-24

## Élaboration d'orientations techniques pour faire évoluer les cartes de la température en surface et de la température de l'air au Canada

## **QUESTIONS ET RÉPONSES 1**

Q1 : Conformément au document Demande de propositions (DP) nº 2023-24, faut-il

fournir une lettre d'appui pour le comité et les deux contacts actifs de chaque catégorie organisationnelle avec qui le soumissionnaire entretient actuellement

une relation?

R: Il n'est pas nécessaire de soumettre une lettre d'appui avec la proposition; le

nom et les coordonnées (organisme, titre de poste et courriel) des contacts

suffisent.

**Q2 :** Quelle est la différence entre le soumissionnaire et l'équipe de projet? Chaque

soumissionnaire doit-il faire partie d'une équipe de projet? Par exemple, si on demande au soumissionnaire de fournir trois exemples en lien avec la

proposition, doit-il fournir trois exemples ou faut-il soumettre un total de trois

exemples pour toute l'équipe de projet?

**R**: Le « soumissionnaire » est la personne ou l'organisme qui soumet la proposition.

L'équipe de projet comprend les personnes qui participent activement à l'exécution du projet. Les deux ne s'excluent pas mutuellement et, dans de

nombreux cas, se chevauchent.